

Le Comité technique ministériel (CTM) du 13 décembre confirme la désindexation du Bordereau de Salaire Ouvrier

Le Ministre de la Défense, malgré son absence du CTM du 13 décembre, a fait passer en force sa soi-disant "**réforme pour sauver le statut des ouvriers d'état**". Malgré l'absence de 9 élus sur 15, mais par la présence de 2 organisations syndicales (**FO et CGC**), le CTM est donc réglementairement consulté et les textes présentés validés.

Les textes validés ce jour seront présentés à la signature du Ministre avant la fin de l'année.

En dépit de l'unité syndicale pour s'opposer au projet ministériel et exiger le maintien du régime de rémunération des OE, l'intersyndicale CGT-CFDT-UNSA-CFTC constate que le Ministre de la Défense s'est montré sourd aux mobilisations qui ont atteint une ampleur majeure dans de nombreux établissements. Il n'a de plus offert aucune marge de négociation, pire des éléments ont été rajoutés sans que jamais ils n'aient été négociés avec les fédérations syndicales (Prime de rendement, échelons au choix, jurys d'essai).

Le 13 décembre 2016 fera date

Il restera comme un nouveau coup porté aux décrets salariaux qui assurent aux métiers ouvriers de la défense une attractivité et une fidélisation reconnues des compétences. **Pour le ministre, l'indexation du BSO ferait désormais référence au Point d'Indice Fonction Publique.** Gageons que cette décision serait lourde de conséquences sur les futurs recrutements ouvriers, au regard de la concurrence du secteur privé. **C'est bien dans cette difficulté que le Ministre met l'avenir d'une composante ouvrière dont les compétences et le savoir-faire n'ont jamais été autant sollicités que dans la période de troubles que traverse la Nation.**

L'intersyndicale CGT-CFDT-UNSA-CFTC, représentant 80% des ouvriers du MinDéf invite les personnels à ne pas relâcher la mobilisation, les textes ne sont pas encore signés. Malgré ce "49-3" à la sauce Défense...

**LE MINISTRE NE DOIT PAS SIGNER
CE DECRET MORTIFERE**